



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de VILLABÉ

34 bis, Avenue du 8 mai 1945

91100 VILLABÉ

Téléphone : 01.69.11.19.75 - Télécopie : 01.60.86.29.53

contact@mairie-villabe.fr

www.villabe.fr

Villabé, le 10/03/2012

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 03 2012**

PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :

Mme MAGGINI,
M. ACHIEPI, M. BERTAUX, Mme BOUITIER, M. BOULY, Mme CAILLERET,
M. COCAGNE (sortie 20h03, retour 20h07), Mme DA SILVA NOGUEIRA,
M. DIRAT, M. DUBOZ, M. FAURE, Mme FRIMAN (départ 20h00),
Mme IUGHETTI, M. LAFON, Mme MALLET, M. ROUZIC, M. SEBASTIAN,
Mme WIRTH.

ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : M. AUGUSTE, Mme BERGLAS, M. BRUN,
Mme CHAIGNEAU, M. DOUET, M. FORLIVESI, M. GRANGER (arrivée 19h17),
Mme RIEHL, Mme ROSSIGNOL (arrivée 19h46).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme CAILLERET est nommée secrétaire de séance à
l'unanimité des membres présents.

La séance est ouverte à 19h05.

Le Conseil Municipal,

**1. DÉBAT D'ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT (DOA) PORTANT SUR LE PROJET
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DU PLU**

Irène MAGGINI, Maire de VILLABÉ, expose :

Cette réunion du Conseil Municipal a pour but de débattre sur les orientations générales du
projet d'aménagement et de développement durable (PADD) dans le cadre de la procédure
de la réalisation du PLU.

La tenue de ce débat est fixée par la loi (Article L.123-9 et L.123.18 et suivants du Code de l'urbanisme) et ce dernier n'est pas sanctionné par un vote. Il fait l'objet d'une délibération transmise au contrôle de légalité pour acter sa tenue en Conseil Municipal.

PROCEDE au débat d'orientation d'aménagement (DOA).

PREND ACTE que le débat a eu lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h18.

Le Maire,
Irène MAGGINI.

Le secrétaire de séance,
Yveline CAILLERET.